

niort agglo

Agglomération du Niortais

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

DELEGATION DE SIGNATURE

ACCORDEE A **DELPHINE GUERET – CHEFFE DE SERVICE FINANCE / CLIENTELE**
REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE GESTION DU CYCLE DE L'EAU
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 10 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Jérôme BALOGE a été élu Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté de recrutement de Madame Delphine GUERET en qualité de cheffe de service finance / clientèle de la régie à autonomie financière gestion du cycle de l'eau au sein du Pôle Transition écologique,

Vu l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Considérant que le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais peut donner délégation de signature en toute matière aux responsables des directions et services de la structure, dans la limite de leurs attributions ;

Considérant qu'il est de bonne pratique, dans un souci notamment d'efficacité, d'octroyer des délégations de signatures aux directeurs de services en complément des délégations de signature octroyées aux membres de la direction générale,

Considérant que l'exercice des missions incombant à la régie à autonomie financière gestion du cycle de l'eau nécessite l'octroi d'une délégation de signature au profit de la cheffe de service concernée,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Madame Delphine GUERET, en ce qui concerne la régie à autonomie financière gestion du cycle de l'eau de la Communauté d'Agglomération du Niortais, selon le tableau joint en annexe.

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais, et entrera en vigueur au plus tôt le 1^{er} juillet 2023.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié sur le site internet de l'EPCI et notifié à l'intéressée.

A Niort, le 24/07/2023

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Jérôme BALOGÉ



Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230724-A24_07_23_2_AI



NNEXE : Délégation de signature accordée à la cheffe de service finance / clientèle de la régie à autonomie financière Gestion du cycle de l'eau du Pôle transition écologique

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle Transition écologique	Cheffe de service finance / clientèle de la régie à autonomie financière Gestion du cycle de l'eau	GUERET	Delphine	En l'absence de Doris HAFFOUD : <ul style="list-style-type: none">- actes, décisions, instructions et correspondances ;- certificats administratifs ;- engagements de dépenses, pour un montant plafonné à 5 000 € HT ;- marchés de produits de traitement pour les stations d'épuration/usines des eaux d'un montant inférieur à 40 000 € HT ;- engagement et certification du service fait des dépenses de fonctionnement et d'investissement imputés au budget de l'EPCI ;- subdélégation en matière de dépôt de plainte pour les infractions commises au sein des équipements ainsi que sur les biens permettant l'exercice de la compétence assainissement	<ul style="list-style-type: none">- courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...)- délibérations ;- conventions ;- marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € HT et leurs avenants, à l'exception des marchés de produits de traitement pour les stations d'épuration/usine des eaux d'un montant inférieur à 40 000 € HT	<ol style="list-style-type: none">1- Erick VEYRIE2- Carole CHEUCLE3- Jacques BOUDAUD